



Possibilité de reduire la pension alimentaire?

Par **lisa60**, le **02/12/2008** à **14:31**

Je me suis séparée de mon conjoint avec qui j'avais eu un enfant en Juillet 2006. La résidence de l'enfant a été fixé chez son père selon un accord commun avec un droit de garde me concernant les week end et la moitié des vacances scolaires.

Après un accord amiable et après être passé devant un avocat, nous avons fixé que je lui verserai une pension de 250 € (bien que mon salaire m'autorisait à donner moins, je gagne 2000 € net par mois sur 13 mois). Voulant dorénavant m'acheter un bien et donc ce montant étant devenu trop pour moi, serait il possible de rapsser devant le juge pour diminuer la pension à que ce qui est légal? Si oui comment dois je procéder?